

# Nicolas prisonnier politique : interview de Maître Frédéric Pichon, avocat

✘ Riposte laïque : Bonjour Maître Frédéric Pichon. Nous avons appris avec consternation que le jeune Nicolas est non seulement condamné à de la prison ferme, mais qu'en plus il dort déjà en prison suite à un mandat de dépôt. Mais revenons aux événements. Que lui reproche-t-on ? Comment s'est passée son interpellation ?

**Frédéric Pichon** : Il est reproché à Nicolas principalement une rébellion étant précisé qu'il avait été pourchassé avec de nombreux manifestants par des policiers qui n'avaient nullement procédé à des sommations d'usage ; de sorte que cette interpellation n'était pas fondée juridiquement. Il s'est réfugié dans une pizzeria et c'est à ce moment que les policiers ont procédé à son interpellation en prétextant une rébellion.

**Riposte laïque** : Quels sont les arguments de la défense de Nicolas ?

**Frédéric Pichon** : L'absence de preuve de la rébellion, celle-ci reposant sur les déclarations unilatérales du policier. Or c'est Nicolas qui était couvert d'hématomes.

**Riposte laïque** : La peine vous paraît-elle disproportionnée ?

**Frédéric Pichon** : Totalemment lorsque l'on voit que des bandes de jeunes voyous qui attaquent des RER n'écopent que de peines de sursis pendant que d'autres attaquent des commissariats comme ce fut le cas à Argenteuil.

**Riposte laïque** : Est-ce fréquent d'avoir un mandat de dépôt dans ce genre de circonstances ?

**Frédéric Pichon** : Pour avoir défendu des manifestants de tous bords, c'est exceptionnel hormis des cas de violences avérées contre des forces de l'ordre ou de casseurs pris en flagrant délit.

**Riposte laïque** : **Que pouvons-nous faire pour aider Nicolas ?**

**Frédéric Pichon** : Il existe plusieurs fonds de solidarité pour les militants notamment [« Solidarité pour tous »](#) ou encore des [comptes Facebook](#) de soutien à Nicolas.

**Riposte laïque** : **Comment voyez-vous la suite de la procédure ?**

**Frédéric Pichon** : Mon confrère Gruau a interjeté appel de la décision et une demande de mise en liberté devrait être faite. Par ailleurs [un rassemblement est organisé](#) dimanche soir à 20 heures devant le Palais de Justice, Place Dauphine.

**Riposte laïque** : **Je vous remercie, Maître.**

Propos recueillis par Roger Heurtebise